



Signes de Vie

#40

Le journal des Adapei 31 et 32 • Mars 2016

par **Alain MATHIO**,
Président de l'Adapei 32 et de l'Agapei
et **Michel STAROZINSKI**
Président de l'Adapei 31
et vice-président de l'Agapei

EDITORIAL

LES TRENTE GLORIEUSES n'ont pas été une période bénie que pour l'industrie, l'emploi, l'amélioration des conditions de vie, elles ont été une aussi une période florissante pour la médecine dont les progrès ont permis de réduire les accidents néonataux et favorisé l'allongement de l'espérance de vie, dont tout le monde a bénéficié, même les personnes atteintes d'un handicap.

Aussi, dans les années 60, lorsque quelques familles touchées par le handicap mental ont pris l'initiative de se mobiliser et de se regrouper, alors qu'il n'existait pratiquement aucun établissement ou service pour accueillir et prendre en charge leur enfant, tout était alors à construire. Ce besoin de créer des structures d'accueil adaptées correspondait à une époque où le handicap était invisible dans la société : espérance de vie courte, méconnaissance du handicap mental et confusion avec le handicap psychique d'où un recours quasi systématique à l'enfermement en hôpitaux psychiatriques. Cette nécessité fut pendant toute la fin du 20ème siècle, un puissant vecteur de mobilisation du mouvement parental. Ce mouvement a ainsi largement contribué à la création au fil du temps de nombreux établissements permettant de répondre aux besoins de leurs enfants en fonction de leur avancée en âge. Mais depuis le début du XXI^e siècle, cette belle dynamique s'essouffle !

Aujourd'hui, les expressions "foyers de vie, d'hébergement, MAS, FAM et autres structures d'aide par le travail" font partie du langage courant. Dans le large spectre des formations professionnelles et universitaires, les formations liées aux métiers du social sont très bien identifiées. Même s'il y a encore beaucoup à faire dans la reconnaissance et l'acceptation par la société du handicap, le regard a changé ; pour preuve les chartes, directives, lois qui se succèdent : Convention de l'ONU (13 décembre 2006), directives européennes sur l'accessibilité et la non-discrimination au travail et en France, loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées...

Cette reconnaissance favorise les expériences d'inclusion de la personne handicapée dans la vie ordinaire : à l'école, au travail, dans le logement. Cette évolution nous invite à croire que tout est acquis et nous empêche parfois de percevoir les combats à venir. Or nous ne devons pas oublier que la personne handicapée reste vulnérable et que notre devoir est de veiller à sa protection. Dans ce contexte, la plupart des associations du mouvement parental font le même constat des difficultés croissantes qu'elles rencontrent pour recruter de nouveaux adhérents, de nouveaux administrateurs et bénévoles pour dynamiser leurs actions et assurer le renouvellement des anciens.

Peuvent expliquer en partie cette évolution, le comportement consumériste de tout un chacun qui nous pousse à consommer ce qui est, sans se poser de questions, les difficultés croissantes des familles monoparentales, le montant trop élevé des cotisations (cependant nécessaire à l'équilibre financier des associations), le manque de visibilité des associations au sein même des établissements. Nos associations essayent de trouver des stratégies, des remèdes à cette désaffection, mais le plus souvent les efforts entrepris ne donnent pas les résultats espérés. Ne devrions-nous pas nous interroger pour savoir si le modèle de nos associations, conçu il y a plus de cinquante ans, est toujours en phase avec notre société ?

À l'heure d'internet, des réseaux sociaux, de l'individualisme glorifié, maintenir des bataillons de parents militants et adhérents est peut-être devenu trop difficile. Nos associations ne devraient-elles pas puiser un nouveau souffle dans des actions de mobilisation et de communication plus modernes ? Fonder notre visibilité et notre force sur l'impact sociétal de nos actions, sur la capacité d'organiser des mobilisations nationales et régionales et non pas, seulement, sur le nombre d'adhérents ? Il n'existe, sûrement pas, de solution miracle, mais nous devons, à coup sûr, nous interroger sur ces problématiques, questionner nos fonctionnements, imaginer de nouvelles façons de promouvoir la cause du handicap mental, pour que continue la belle aventure de notre mouvement et l'amélioration des modalités d'accompagnement et d'inclusion de nos enfants. C'est sans doute de la réussite de ces actions plus modernes, des mobilisations autour de tel ou tel sujet particulier, que naîtra l'envie d'adhérer chez ceux qui n'en ressentent plus aujourd'hui le besoin.

Prenons garde : croire que tout est acquis, c'est risquer de perdre notre devoir de vigilance pour nos enfants handicapés ! Inventons de nouvelles formes de mobilisation ! ■

DANS CE NUMÉRO

Éditorial (p.1)

Dossier signé (p.2/4)

Les Multiples facettes d'IME
Institut Médico Pédagogique
Nouvelles de l'Agapei (p.5)

ADAPEI 31 & 32 (p.6/11)

Vie des établissements

Vie associative

Paroles de résidents

Dossier juridique

De nouvelles dispositions
en 2016 (tiré à part)

ADHÉREZ !

Pour réaliser nos missions
et mener nos projets à leur
terme, nous avons besoin
de soutien !

**Adhérents, faites
connaître nos associations
autour de vous, chaque
nouvelle adhésion, chaque
don, nous permettent
d'avancer...**

LES MULTIPLES FACETTES D'UN I.M.E. (INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF)

Lorsqu'on visite un INSTITUT MEDICO EDUCATIF (I.M.E.), que ce soit "Les Hirondelles" à Auch dans le Gers ou les différents lieux d'accueil de "L'Autan Val Fleuri" dans Toulouse Métropole, ce qui frappe en premier lieu, c'est l'effervescence et la jeunesse des personnes accueillies.

En effet, l'évolution des connaissances médicales et scientifiques permettent aujourd'hui de poser des diagnostics de plus en plus précoces et donc des orientations de la CDAPH (Commission de Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées) pour une prise en charge dès le plus jeune âge. Pour faire face à cette évolution les IME gérés par l'Agapei s'adaptent en permanence avec en particulier le déploiement du pôle SESSAD (Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) que vous pourrez découvrir en détail sur la page suivante.

LE PUBLIC ET LA MISSION DE L'IME

Les IME gérés par l'Agapei accueillent des enfants de 3 à 14 ans et des adolescents de 14 à 20 ans atteints de déficience intellectuelle moyenne à sévère ou présentant des troubles du spectre autistique. Ils proposent un projet individualisé axé sur un accompagnement socio-éducatif, pédagogique et thérapeutique. Aujourd'hui, la sectorisation géographique des agréments progressivement mis en œuvre par l'ARS (Agence Régionale de Santé) entraîne la prise en charge de nouveaux profils de pathologie qui ont nécessité un élargissement de l'expertise des équipes professionnelles. Les IME sont préparés à accueillir des personnes en situation de handicap cognitif, intellectuel, mental et psychique. Les enfants et adolescents accueillis peuvent bénéficier d'un accueil de jour et d'un hébergement séquentiel (158 places pour l'IME de Toulouse métropole et 43 places pour l'IME d'Auch) ainsi que d'un Accueil Temporaire lors des périodes de fermeture de l'établissement.

La grande mission de l'IME c'est de favoriser l'avenir des jeunes accueillis en leur ouvrant le maximum de "possibles". Chaque personne accueillie est unique, aussi les professionnels construisent-ils avec elle, sa famille et les intervenants, un projet de vie individualisé qui permet d'adapter les ressources de l'IME à ses besoins. Ce Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP), à l'aide de l'outil prévu par la loi et développé par les professionnels de l'Agapei leur permet de se mobiliser et de s'impliquer dans un programme d'actions, élaboré en commun, pour agir ensemble vers une même direction, celle de

l'amélioration de l'autonomie et des conditions de vie de chaque personne accueillie. Le PAP est actualisé annuellement et sert de fil conducteur au parcours de vie de chacun.

LES CINQ GRANDS DOMAINES D'INTERVENTION DE L'IME

- **Le domaine éducatif** : l'éducation dont il faut rappeler qu'elle est obligatoire et fait partie des droits de l'enfant est bien sûr une préoccupation majeure qui permet aux enfants et aux adolescents d'améliorer leur vie quotidienne et leur bien-être en développant leur propre potentiel. Elle est co-construite par les intervenants et la famille et elle favorise l'épanouissement de la personne, l'adaptation dans le milieu de vie ordinaire, voire les apprentissages pré-professionnels.
- **Le domaine pédagogique** : les différentes démarches pédagogiques stimulent les processus d'apprentissage et facilitent les adaptations à des situations nouvelles. Elles permettent l'émergence de capacités de communication et de socialisation en particulier en utilisant des outils adaptés aux personnes atteintes de troubles du spectre autistique. Les potentialités et les sens de chacun sont explorés au travers de la découverte de différents domaines comme l'art et la culture, la santé, l'hygiène de vie et la représentation de l'image de soi.
- **Le domaine thérapeutique** : les soins prodigués dans le cadre de l'IME s'inscrivent dans la continuité de ceux pratiqués au domicile. Ils s'appuient sur une approche réadaptative et psychothérapeutique en partenariat avec des intervenants de santé extérieurs.
- **Le domaine du soutien à la scolarisation** : la scolarisation en interne et en établissement scolaire est réalisée grâce à un partenariat avec l'Éducation Nationale. Ainsi par exemple, l'Unité d'Enseignement de l'IME de Toulouse Métropole compte six enseignants répartis entre Blagnac, Castanet-Tolosan, Balma, Colomiers et Mons et une coordinatrice pédagogique à temps plein nommée par le Rectorat d'académie.
- **Le domaine des activités physiques et sportives** : il s'agit d'une partie intégrante du fonctionnement de l'IME. L'éducation physique et sportive adaptée est proposée à tous les enfants et adolescents accueillis. Elle permet de participer de façon spécifique à l'éducation pour la santé, la sécurité, l'autonomie et de lutter contre la sédentarité.



DOSSIER SIGNÉ

Dans ce dernier domaine, l'IME "Autan Val Fleuri" est partenaire de l'Association Sports et Loisirs 31(ASL31) qui permet aux enfants et adolescents d'être licenciés auprès de la Fédération Française de Sport Adapté et de pouvoir participer à des compétitions sportives. C'est un formidable vecteur de valorisation de l'estime de soi pour tous les participants et le journal *Signes de Vie* s'en fait l'écho à chaque numéro.

LES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Le fonctionnement de l'IME pour accompagner enfants et adolescents dans leur apprentissage leur épanouissement personnel et leur suivi thérapeutique s'appuie sur une Équipe médicale et paramédicale (psychomotricien, psychologue, médecin psychiatre, médecin généraliste, orthophoniste,

infirmière), une Équipe socio-éducative (éducateur spécialisé, éducateur technique, assistante sociale, éducateur sportif, aide médico psychologique), des Services Généraux et des Services Administratifs. Leur adaptation est permanente tant à l'égard des parents toujours plus exigeants pour leurs enfants que vis à vis des autorités de financement ; ainsi par exemple, vient d'être contractualisée l'ouverture d'une unité d'enseignement maternelle pour l'accompagnement de tout petits dans le périmètre de l'IME "Les Hironnelles" à Auch.

L'IME et sa composante SESSAD présentée ci-après qui accompagnent de jeunes personnes pendant de nombreuses années s'inscrivent parfaitement dans la philosophie du parcours de vie défini par les dernières évolutions législatives ■



LE PÔLE SESSAD

Un SESSAD (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) a pour mission d'accueillir nourrissons, enfants et adolescents de 0 à 20 ans, en situation de handicap, orientés par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) après validation par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Le financement est assuré par l'assurance maladie et relève de l'ARS.

- Afin qu'il n'y ait pas de malentendu, précisons que le terme "à domicile" marque essentiellement la différence avec l'établissement spécialisé. Le domicile, en l'occurrence, ce sont les lieux où l'enfant vit et où il exerce ordinairement ses activités (maison, crèche, école, collège, lycée etc.) (Source : commentaire à la circulaire relative aux SESSAD n°89-17 du 30 octobre 1989 - Site : <http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/>).

On parle de structure de prise en charge ambulatoire. Des soutiens spécialisés sont également apportés dans les locaux du service. C'est ainsi que dans l'unité de gestion Autan Val Fleuri de la Haute-Garonne, connue principalement pour être un IME, on trouve un Pôle SESSAD qui rassemble 3 SESSAD :

- **SESSAD Autisme** avec 20 places pour des enfants et adolescents âgés de 3 à 16 ans porteurs du trouble du spectre autistique (TSA) sans déficience intellectuelle.
- **SESSAD Sésame** avec 18 places pour des enfants et adolescents âgés de 12 à 20 ans déficients intellectuels légers ou moyens
- **SESSAD DI** (déficience intellectuelle) avec 40 places pour des nourrissons, des enfants et adolescents âgés de 0 à 16 ans déficients intellectuels moyens/sévères.

Soit un total de 78 enfants et adolescents accompagnés de manière ambulatoire de 3 à 9 heures par semaine (si besoin 12h par dérogation).

Nous avons rencontré dans les locaux du service, **Gauthier** qui vient de fêter ses 18 ans et qui nous parle de son expérience depuis son arrivée au SESSAD à l'âge de 12 ans. Avec ses mots "superlatifs", il nous dit qu'il "n'existerait pas" sans son accompagnement depuis 6 années par les professionnels du service. Ce qu'il nous exprime par là, c'est que grâce à "ses éduc et rééduc", il a trouvé des stratégies de compensation à ses problèmes ; il a pris confiance en lui et a appris à travailler sur ce qu'il sait faire, à vivre comme un ado de son âge.



Séance de travail au SESSAD © Adapei 31

L'équipe pluridisciplinaire d'un SESSAD met en œuvre un accompagnement précoce de l'enfant, soutient sa scolarité, favorise l'acquisition de son autonomie. Elle assure un accompagnement des familles et de son entourage, elle mobilise des ressources du milieu ordinaire et soutient l'inclusion sociale. Elle prépare au choix d'une activité professionnelle pour les adolescents en capacité d'aller vers l'emploi.

- Les SESSAD sont devenus dans le secteur médico-éducatif, la structure privilégiée de l'aide à l'intégration scolaire depuis que l'on a pu enfin concevoir que ce soient les personnels de ce secteur qui viennent travailler dans ou avec une école, auprès d'un enfant en intégration scolaire. Souvent rattaché à un IME, un SESSAD, pour être bref, est un service mobile qui va travailler à domicile.

LES MULTIPLES FACETTES D'UN I.M.E. (INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF) (suite)



DOSSIER SIGNÉ

Gauthier prépare un CAP d'horticulture dans un lycée professionnel et veut devenir fleuriste. On retient de cette rencontre que le SESSAD travaille avant tout sur l'efficacité d'un enfant pour l'amener à construire de nouvelles compétences. Gauthier a développé de réels talents en peinture et en composition musicale sur synthétiseur.

Florian, 17 ans est, lui aussi, venu nous parler spontanément. Il est en lycée professionnel et prépare un CAP de mécanique automobile. Florian est pris en charge depuis ses 14 ans et même si "des fois, il n'a pas envie de venir", il est conscient de ses progrès. Lui, aussi, nous dit qu'il a gagné de la confiance en lui. Tous les deux ont bénéficié des multiples soutiens proposés par le SESSAD Sésame : soutien scolaire, soutien à l'épanouissement personnel, aux apprentissages pour une autonomie dans les déplacements ; puis soutien à l'apprentissage professionnel avec inclusion socioprofessionnelle, accompagnement aux stages en milieu ordinaire et protégé.

Nous avons, enfin, croisé le chemin d'une craquante petite **Capucine** qui, du haut de ses 5 ans, préparait du couscous dans sa dinette en nous offrant le plus beau des sourires. Les professionnels du service qui l'entourent mettent tout en œuvre pour lui apporter le meilleur des méthodes d'éducation précoce, des approches pédagogiques, des soins thérapeutiques et des rééducations adaptées. L'objectif est de favoriser le développement des tout-petits par diverses stimulations psychomotrices et communicatives, le développement à la socialisation, l'éveil aux apprentissages, le développement physique et moteur, l'apprentissage aux savoirs etc.

LEXIQUE

TSA : trouble du spectre autistique

SUR LE WEB

Vous pourrez trouver sur le site de l'Agapei rubrique Établissements (www.agapei.asso.fr) toutes les précisions complémentaires sur les conditions d'admission et la localisation de l'IME "Les Hirondelles" à Auch et les différents lieux d'accueil de l'IME "Autan Val Fleuri" de Toulouse Métropole.

Nous avons également visité le SESSAD rattaché à l'IME les Hirondelles à Auch, dans le Gers. Son agrément porte sur 15 enfants et adolescents de 0 à 16 ans, diagnostiqués déficients intellectuels moyens et sévères, et suivant une scolarité en milieu ordinaire. 5 places de 0 à 10 ans sont attribuées pour le pôle autisme avec Déficience intellectuelle. On y trouve également 2 places "polyvalentes". Ce terme recouvre une notion d'accueil élargi à des enfants présentant des troubles et des problématiques autres que la déficience intellectuelle et l'autisme. Dès la prochaine rentrée scolaire (septembre 2016) une unité d'enseignement en maternelle (UEM) sera créée dans une école maternelle de la cité s'adressant à des enfants de 3 à 6 ans. Ces enfants seront pris en charge par une équipe composée d'un(e) enseignant(e) spécialisé(e) nommé(e) par l'éducation nationale, d'un éducateur spécialisé avec intervention d'une équipe paramédicale (psychiatre, orthophoniste, psychologue).

Le SESSAD gersois se concentre également sur la prise en charge des nouveaux-nés avec une présence le plus souvent possible dans les maternités pour aider les familles dès l'annonce du handicap. Il travaille en lien avec les autres Instituts Médi-

caux-Éducatifs (IME) du département pour couvrir l'ensemble des besoins des enfants et adolescents relevant d'une orientation en IME.

En résumé ces SESSAD accueillent deux types de publics qui répondent aux deux classifications suivantes :

- **l'Autisme**, deux grandes caractéristiques déterminent le spectre autistique : l'altération de la communication et des interactions sociales et des comportements stéréotypés et intérêts restreints.
- **La déficience intellectuelle**, trois critères fondent son diagnostic : un fonctionnement intellectuel inférieur à la moyenne, une altération du fonctionnement adaptatif concernant au moins deux secteurs (normes d'autonomie personnelle dans la vie domestique, scolaire professionnelle) et enfin une déficience avérée avant l'âge de 18 ans.

Ces SESSAD s'appuient sur une équipe pluridisciplinaire qui comprend : Une Direction secondée par un responsable d'unité d'intervention sociale (RUIS), une équipe para paramédicale : psychomotriciens, psychologues, médecins psychiatres, orthophonistes, une équipe socio-éducative : éducateurs spécialisés, assistance sociale, des services généraux et des services administratifs. Les partenaires du dispositif SESSAD qui œuvrent auprès de cette équipe pluridisciplinaire sont :

- la famille et la famille élargie ;
- les structures rattachées à la petite enfance ;
- l'Éducation nationale ;
- la MDPH ;
- les structures inhérentes à l'inclusion sociale ;
- les services de soins et établissements spécialisés ;
- et, en plus pour Toulouse, les centres de formation : CFA, CFAS et les structures liées à l'emploi.

Tous ces professionnels qualifiés et partenaires œuvrent pour une même priorité : "Que les enfants et adolescents puissent acquérir une autonomie personnelle et sociale qui leur permettent de mieux comprendre leur environnement et de s'y adapter" ■

Nicole DEIBER et Alain BOTELLA

L'équipe de rédaction remercie pour leur disponibilité Mmes VIEILLECROZE, VIDOTTO, ZANARDO et M. LEGRIS, sans oublier Gauthier et Florian.

LA RÉVISION DU PROJET ASSOCIATIF

On peut considérer aujourd'hui que le travail de construction de l'Agapei est terminé. Aussi est-il apparu important de revisiter son projet associatif. Le besoin de préciser la nature et les modalités des relations entre elle et les Adapei fondatrices a conduit le Conseil d'Administration à organiser un séminaire qui a regroupé Administrateurs, Responsables d'unités de gestion (UG) et Membres de la Direction Générale. Ce séminaire a été animé par M. GAUDON en charge de rédiger le texte final. Afin de préciser les attentes des différentes Adapei sur la place de chaque association dans le dispositif, le séminaire de deux jours a été prolongé par des réunions de travail entre les membres des bureaux de chaque Adapei, les Directeurs qui œuvrent sur le même territoire et les Représentants de la Direction Générale. L'objectif est de pouvoir présenter le projet finalisé à l'AG de l'Agapei de juin 2016. Un comité de pilotage composé des Présidents des trois associations et de la Direction Générale suit l'avancement des travaux.

LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT EN MATERNELLE (UEM) À L'AGAPEI

Nous avons relaté lors de notre dernier numéro, la création à la rentrée de septembre d'une unité d'enseignement autisme maternelle de 7 places à l'école maternelle de la Viscose à Albi. En conformité avec le cahier des charges du plan national de lutte contre l'autisme, ces classes spécialisées mais en milieu ordinaire sont rendues possibles grâce au soutien d'un encadrement spécialisé des IME. L'originalité de ce projet tient à ce que le secteur médico-social entre dans les établissements scolaires dans le respect du champ de compétences de chacun. Cette première expérience semble se dérouler à la satisfaction de tous. Elle est la manifestation d'une collaboration réussie entre l'Éducation Nationale et les Associations du secteur médico-social.

Fort de cette première expérience, l'Agapei est en pourparler avec l'inspection académique d'Auch pour ouvrir une nouvelle classe. Les négociations sont en bonne voie; cette unité sera rattachée à l'IME d'Auch.

PARTICIPATION A LA COMMISSION SANTÉ

Répondre aux besoins spécifiques de l'accès aux soins et à la santé des Personnes Handicapées, promouvoir la sensibilisation de tous les acteurs du soin et de l'accompagnement de celles-ci, faciliter leur fédération, tels sont les principaux engagements pris par l'Agapei et les trois Adapei en signant la Charte Romain JACOB (signature organisée à l'initiative de l'ARS). Pour rendre opérationnel cet engagement, la Commission santé de l'UNAPEI (vous pouvez télécharger sur internet son livre blanc pour une santé accessible aux personnes handicapées mentales) a créé un réseau de correspondants santé dont la mission est de faire le lien entre l'UNAPEI et les associations locales. C'est ainsi qu'une commission régionale Santé a été mise en place au niveau de l'Unapei Midi-Pyrénées (anciennement URAPEI). Elle réunit les correspondants territoriaux désignés par les associations. Pour l'Agapei ces représentants territoriaux sont au nombre de 9.

PROJETS PATRIMONIAUX ET COMITÉS DE SUIVI

L'approche de l'hébergement des travailleurs d'ESAT évolue peu à peu en lien avec l'évolution sociétale et le profil des personnes accueillies : la diversification de l'offre permet de passer selon les besoins de la personne, d'un hébergement avec accompagnement éducatif à un hébergement beaucoup plus autonome.

En matière d'hébergement, les projets sont nombreux. L'un entre en phase de construction dès ce début d'année (foyer d'hébergement de Flourens sur le site du Vignalis), un autre avance à grand pas (réimplantation sur un nouveau site du foyer d'hébergement Albi/Gaillac), quant au foyer d'hébergement de Saint-Orens, il a encore du mal à être finalisé même si le projet avance (conception du projet, choix de l'implantation).

L'Agapei a choisi de mettre en place des comités de suivi des projets présentant des enjeux importants. Dans ces comités se retrouvent la Direction Générale qui présente le projet, des administrateurs, des parents et usagers issus du CVS, des salariés de l'UG concernée dont le directeur. Un comité se réunit à chaque étape significative : grandes lignes de la conception, lieu d'implantation, plans, retours des financeurs. Après des échanges contradictoires, il formule observations et critiques, que le groupe de professionnels est invité à intégrer dans la mesure du possible. Ce n'est qu'après ces différentes navettes que le projet est présenté au Conseil d'Administration.

Lors du Conseil d'Administration de décembre, ont été créés : un comité pour suivre l'ensemble des projets de l'UG Flourens (réhabilitation de l'ESAT, construction du Foyer hébergement de Flourens, étude du projet Foyer hébergement/SAVS de Saint-Orens), un autre pour accompagner la mise en œuvre du projet d'établissement et les projets immobiliers de l'IME Autan Val Fleuri (Castanet, Colomiers, Blagnac) ; ces derniers vont s'étaler sur plusieurs années et visent un redéploiement géographique important de cette UG.

Lors de ce même Conseil, ont été validées les modifications des capacités d'accueil de l'UG de Flourens (plus de places en SAVS au détriment de places en foyer d'hébergement) et celles du SAVS du Comminges (capacité actuelle de 56 places dont 34 seront transformées en SAMSAH). De même, dans le cadre de la construction du foyer Albi/Gaillac, le CA a validé la proposition de demander au Conseil départemental du Tarn d'accepter une augmentation du nombre de places de l'établissement sous la forme de places en SAVS.

Après l'ouverture de celles de Condom et de Saint-Gaudens, les travaux de la troisième blanchisserie ont démarré en janvier pour une livraison en septembre 2016 à Saint-Orens (UG Flourens).

LES REPRÉSENTANTS DE L'AGAPEI AUX CVS

À la suite de l'ouverture de nouveaux établissements et de l'Assemblée Générale de l'Adapei 31 qui s'est tenue en novembre, le CA a validé la liste des administrateurs qui représenteront l'Agapei dans les établissements de la Haute-Garonne ■





LISTE DU CA

Alain BLANC

Alain BOTELLA
2^e Vice-président
et Trésorier Adjoint

Jean-François CASTRO

Michèle CHAVE
(Secrétaire)

Laurent CLABE-NAVARRÉ

Françoise DARMAILLACQ
(Trésorière)

Alain DENOYES

Nicole DEIBER

Nicole DUCOUSSO
(1^{ère} Vice-présidente)

Marynick FREGIERS

Jean-Pierre GILLET

Chantal GUTIERREZ

Jack HENRY
(Secrétaire Adjoint)

Nicole LAVIGNE

Jean MASI

Pascal MERCADIER

Charles NIETO

Isabelle PUYAU

Christian ROBERT

Michel SABLAYROLLES

Michèle SAULGRAIN

Christine TEISSEIRE

Michel STAROZINSKI
(Président)

Serge VIALONGA

M. Henri GRECHEZ
Président d'honneur

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ADAPEI 31 DU 5 NOVEMBRE 2015

Après avoir approuvé le procès-verbal de l'assemblée générale de juin 2014, il a été procédé à l'élection des membres du Conseil d'administration : 10 postes étaient à pourvoir : 7 administrateurs sortants ont été réélus et 3 nouveaux ont intégré le Conseil d'Administration.

LE RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS 2014/2015

Après avoir rappelé les missions respectives de l'Adapei 31 et de l'Agapei, le fonctionnement de l'Adapei 31, la Secrétaire a énuméré :

- Nos participations à diverses instances ou manifestations : Journée des associations et 5^{ème} rencontres Ville et Handicap Toulouse 2014, Salon Autonomique 2015, Congrès Unapei 2015 et journée culturelle et sportive 2015, Commission Accessibilité pour tous de Toulouse (CAPT), Commission Accessibilité du SICOVAL, Commission communale de l'Union (CCA), Centre de Ressources Handicap de Tournefeuille, Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, Conseil d'administration Unapei Midi-Pyrénées, rencontres avec les membres des Bureaux des Adapei 32 et 81.

- Notre présence aux colloques et conférences :** Colloque Agapei "Performance, bientraitance des Usagers et bien-être des salariés" ; Rapport des États généraux sur l'inclusion à Colomiers ; Conférence "Handicap et travail, quel boulot ?" ; Conférence sur la nouvelle gouvernance des associations ; Colloque Agapei sur l'interdisciplinarité ; Conférence sur le patrimoine face à la vulnérabilité.

Puis chaque responsable de commissions et groupes de travail a présenté son bilan d'activités :

- Commission Accueil et soutien des familles (ASF) : Christine TEISSEIRE
- Commission recherche de financements : Serge VIALONGA

- Commission communication et formation des bénévoles : Alain BOTELLA
- Commission des CVS : Nicole DUCOUSSO
- Commission fêtes et loisirs : Marynick FREGIERS
- Commission nouveaux besoins (Aide et Accompagnement de la Personne, Vieillesse et dépendance, Logement) : Charles NIETO
- Commission Accessibilité : Michèle CHAVE
- Groupe de travail Autisme : Alain BLANC
- Groupe de travail "Révision des textes" : Michel STAROZINSKI

LE RAPPORT FINANCIER

Présenté par la trésorière et suivi du rapport de Madame la Commissaire aux comptes, le rapport a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

LE RAPPORT D'ORIENTATION 2015/2016

Présenté par le Président sur 4 axes principaux:

- Les liens entre l'Adapei 31 et l'Agapei, et entre les trois Adapei fondatrices
- Le renforcement des commissions et le militantisme des adhérents
- Les nouveaux textes
- Les familles sans solution

Enfin, l'assemblée générale a approuvé à l'unanimité le maintien du montant des cotisations 2015 pour 2016.

Par ailleurs, le Directeur Général de l'Agapei a communiqué plusieurs informations sur les projets en cours ou aboutis : rénovations ou constructions, ouvertures d'établissements.

Il a été ensuite procédé à la désignation des représentants de l'Adapei 31 au sein de l'assemblée générale Agapei.

Après avoir donné rendez-vous en juin 2016 pour la prochaine assemblée générale, le Président a invité les participants à partager le verre de l'amitié ■

COMMISSION ÉDUCATION NATIONALE DE L'ADAPEI 31

LA MEILLEURE FAÇON, C'EST D'AVANCER ENSEMBLE.

Devant cette grande institution que représente l'Éducation Nationale, sommes-nous bien armés pour défendre les droits de nos enfants ? Si vous recherchez une réponse à cette simple question ou si vous souhaitez apporter votre expérience, retrouvons-nous pour engager une large réflexion sur cette thématique.

La COMMISSION ÉDUCATION NATIONALE de l'Adapei 31 souhaite s'engager avec vous pour :

- Développer une réflexion de groupe pour faire émerger de nouveaux engagements
- Communiquer sur le handicap en milieu scolaire
- Construire toutes actions factuelles qui facilitent un environnement d'accueil de nos enfants.

Vous avez des enfants en relation avec l'Éducation Nationale dans un établissement Interne ou Externe à l'Agapei et vous souhaitez vous investir dans une action militante, vous êtes simplement intéressé pour apporter votre soutien ou votre expérience... retrouvons nous pour permettre à nos enfants d'avancer ■

Contact pour rejoindre la COMMISSION ÉDUCATION NATIONALE ou simplement pour obtenir plus d'information : Pascal MERCADIER (pascal.mercadier@orange.com)

SOIRÉE AFRICAINE AU VIGNALIS

L'Association Wombéré tire son nom d'une expression qui provient de deux mots guinéens : "wom" qui veut dire "ensemble" et "béré" qui signifie "jouer".

Lorsque ces deux mots sont accolés, cela donne "wombéré" que l'on peut traduire par "jouons ensemble !"

Wombéré propose des ateliers d'expression musicale et corporelle basée sur des rythmes traditionnels guinéens. La réflexion s'appuie sur l'expérience du terrain où la musique et, plus particulièrement le rythme, démontrent leur rôle positif pour affirmer une image de soi dans une expérience sociale ancrée dans la joie.

Wombéré favorise des actions de réciprocité avec les artistes guinéens en situation de handicap de la troupe Handicapable, créer du lien entre la France et la Guinée, entre personnes handicapées, ou non, partager les richesses et les différences

Wombéré professionnalise la troupe Handicapable, troupe de jeunes artistes guinéens en situation de handicap moteur en Guinée. Ces derniers mènent dans toute la Guinée des actions de sensibilisation en établissements scolaires et tous publics à travers des temps d'échanges et la présentation d'un spectacle composé de musique, chants, danses et saynètes.

Wombéré crée du lien avec les publics en France et les artistes de la troupe Handicapable afin de changer le regard que l'on porte sur le handicap et d'aller au-delà des frontières et des préjugés.

Trois artistes guinéens sont venus en France dans le cadre de la Semaine de la Solidarité Internationale pour animer des temps d'échanges, présenter un spectacle et favoriser des actions de réciprocité.



Rythme et énergie au Vignalis © Adapei 31

Dans le cadre de ses échanges, ces trois artistes sont intervenus à l'UG de Flourens pour échanger et participer à l'animation d'une soirée festive le 03/12/2015.

Un groupe de percussionnistes amateurs composé par des résidents du Foyer d'Hébergement La Demeure et guidé par Solo ont fait un concert en début de soirée, suivi d'un repas africain.

Puis les musiciens-danseurs-chanteurs ont déployé des rythmes, des mouvements avec beaucoup d'énergie et de partage. Cette soirée fut très positive tant pour les résidents que pour les professionnels, les familles, la troupe d'artistes guinéens.

En découle, un partenariat autour du projet artistique "Handicapable" entre Wombéré et le Foyer d'Hébergement La Demeure qui prendra la forme de séjours organisés à la ferme de Belle Feuille et de cours de percussion au Foyer.

En décembre 2016, une performance collective et publique finalisera cet échange ■

FOYER DE VIE LA DEMEURE

INAUGURATION DU PARCOURS FITNESS

C'est dans la joie et la bonne humeur, que les résidents du foyer de vie "LA DEMEURE" ont inauguré, le 15 octobre 2015, leur nouveau parcours FITNESS. L'inauguration a eu lieu en présence de la direction de l'établissement, des professionnels, des représentants de la ville de Saint-Orens de Gameville, des membres du conseil de la vie sociale et des administrateurs représentant l'association parentale Adapei 31.

Pauline, résidente du foyer, a pris le micro et a présenté avec talent les différents ateliers. Aussitôt le cordon officiel coupé, les six appareils de fitness ont été pris d'assaut par les résidents, qui ont voulu démontré leur talent, et leur enthousiasme.

Ce projet innovant a pu être réalisé grâce à la mobilisation des familles, le soutien financier de l'Agapei et la volonté des professionnels. Il va permettre aux résidents de pratiquer une activité sportive extérieure, et renforcer les liens avec l'environnement de proximité, puisque cette aire de fitness sera ouverte sur le quartier.

L'inauguration s'est poursuivie par la visite du foyer de vie, assurée par notre guide Anthony. Les visiteurs ont pu ainsi découvrir la variété des activités proposées, et la qualité de l'hébergement. Un repas amical a clôturé la manifestation, dans une ambiance festive.



Anthony, guide de la visite © Adapei 31

LE COMTAL

ENCORE DES CHAMPIONS AU COMTAL !

La section COMTAL de l'ASL 31 a participé aux Championnats de France de Judo à Mont-De-Marsan les 19/20/21 Juin 2015 et s'est distinguée grâce à ses sportifs.

Mehdi MAHCER et Christophe BARBE sont revenus en or et ont été sacrés Champions de France en Division III, confirmant ainsi qu'ils étaient de vrais compétiteurs. Trois autres judokas Jérôme LETOURNEL, Frédéric PLOUVIET, Mickaël PUJOL ont également bien figuré dans cette compétition. Le maire d'Aurignac et son Conseil Municipal ont tenu à les féliciter en les recevant pour une cérémonie à la Mairie, en présence d'un Conseiller Départemental.

Le résultat de ce championnat est le fruit d'un travail hebdomadaire au dojo de la commune de Salies Du salat et d'un engagement important de chaque sportif.

Encore une fois de bons moments de judo et de convivialité ont été partagés, montrant que ce sport a des valeurs importantes dans la vie d'un sportif ■

Mireille GAUSSENS & Jean Luc LACOMME



L'équipe des champions © Adapei 31

ESAT DU COMMINGES

MARCHÉ DE NOËL FREESCALE DU 26 NOVEMBRE 2016

Depuis plusieurs années, l'Esat a été invité à participer au marché de Noël dans l'entreprise Freescale, située à Toulouse. Nous étions trois agents de production et deux animatrices soutien. Océane, notre nouvelle RUIS (Responsable d'Unité d'Intervention Sociale) nous a rejointes là-bas. Deux salariées très aimables de Freescale, nos référentes, nous ont accueillies et accompagnées durant toute la journée. Pour participer à l'événement, il faut la carte d'identité (sinon, on ne rentre pas !). Ensuite, nos référentes nous montrent notre emplacement et nous installons notre stand.

Nous vendons des cartes de vœux, des petits bijoux, porte-clés, lampes, cadres, sculptures... soit des réalisations que nous faisons en soutien "Créations manuelles". Nous proposons aussi des compositions de fleurs et de plantes réalisées par des agents de l'atelier horticole (situé route de Miramont, à St Gaudens).



Une équipe soudée © Adapei 31

Au cours de cette manifestation, nous rencontrons beaucoup de monde : des Esat (collègues, moniteurs et responsables), de nombreuses associations ainsi que des salariés de l'entreprise qui nous accueillent. Les ventes se déroulent surtout durant les temps de pause, notamment, durant le déjeuner. C'est une journée riche et différente.

Nos référentes restent disponibles et attentives à nos besoins. En plus, elles ont invité leurs collègues à s'arrêter à notre stand et ont beaucoup valorisé nos productions. C'était un moment sympathique et drôle ! C'est agréable de rencontrer du monde. En plus, on apprend des choses nouvelles : nous rendons la monnaie, nous parlons de l'établissement, de nos ateliers, des réalisations et répondons aux questions... Nous découvrons d'autres produits : bonbons, vins, créations en bois... C'est aussi l'occasion de discuter avec des collègues d'autres établissements.

Même si notre chiffre d'affaire est petit, nous aimons vendre et sortir de l'Esat. C'est une journée spéciale pour nous. On y reviendra avec plaisir !!! ■

Tatiana FEDJER - Véronique BRUNET (usagers de l'Esat "Les Ateliers du Comminges" - St Gaudens)

Remerciements à nos référentes pour leur implication, leur générosité et toutes leurs attentions.



Le stand de l'ESAT © Adapei 31

ASF

ADAPEI 31 : DES PARENTS À L'ÉCOUTE DES PARENTS

Des parents bénévoles vous accueillent au siège de l'Association tous les mardis de 14h30 à 16h30 (sauf juillet et août).

De préférence sur rendez-vous ou par téléphone

> nouveau numéro : 05 82 75 12 58

Vous pouvez aussi les contacter par courriel : asf@adapei 31.com.

Pour plus d'informations, pensez à consulter régulièrement notre site www.Adapei 31.com



POT DE NOËL

Le vendredi 11 décembre 2015, au gymnase de l'IME à Mons, un pot de Noël convivial a réuni des familles, la direction de l'IME, les RUIS, des professionnels de l'IME, des représentants de l'Adapei, et les parents représentants au Conseil de la vie sociale à l'initiative de cette rencontre.

Nous avons dégusté un buffet sans alcool ni viande préparé par CAP Saveurs auquel s'ajoutait des plats amenés par les parents.

Des travaux réalisés par des résidents dans le cadre

de l'IME étaient exposés: ateliers cuir, atelier verre, vidéo et photos des activités ferme etc...

C'étaient pour les parents l'occasion de se rendre compte de l'emploi du temps de leurs enfants et de discuter avec les professionnels de l'IME et les représentants du CVS, dans une ambiance chaleureuse et sympathique.

À reproduire avec peut être un lieu et une date plus appropriée pour les parents ■

Chantal GUTIERREZ

UG CLERMONT-CAPELAS

UN BEAU PROJET

L'UG Clermont-Capelas s'est inscrite pour participer à l'édition 2016 de Pyrhando !

"Pyrénées, Handicap, Randonnée... Pyrhando est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle organise tous les 3 ans, pour des personnes en situation de handicap mental, la traversée des Pyrénées sur 13 semaines, de l'Océan à la Méditerranée, à pied, à cheval ou en VTT. La prochaine traversée aura lieu de juin à septembre 2016. Les établissements du secteur social et médico-social (ESAT, foyers de vie...) qui souhaitent participer à cette aventure adhèrent ainsi, ponctuellement ou régulièrement, à l'association. Pyrhando n'est pas un organisme de loisirs "prestataire de service". Elle n'accompagne pas les groupes durant la traversée. Ce sont les salariés des structures qui accompagnent leurs usagers, avec l'apport d'un guide de montagne, encadrant indispensable pour ce genre de projet. Pyrhando s'occupe de toute l'organisation et la préparation de la traversée : tracé des parcours, lieux de relais. Elle est aussi le lien indispensable entre les établissements, puisque durant chacune des 13 semaines, 2 établissements, tirés au sort, marchent, pédalent ou caracolent ensemble. Sans oublier l'organisation des fêtes de départ et d'arrivée, qui permettent, au travers de moments festifs, que les participants de l'ensemble de la traversée se retrouvent ensemble. A travers cette aventure, les objectifs poursuivis par Pyrhando sont divers :

- **Des objectifs collectifs** : Rencontre, Partage, Solidarité, Convivialité
- **Des objectifs personnels** : Dépassement et Estime de soi
- **Des objectifs sociétaux** : Montrer au milieu "ordinaire" que le handicap n'est pas une fatalité, et qu'il n'empêche pas de développer des projets d'envergure"

Concrètement, tous les samedis, selon la tradition, les gourdes et les bâtons qui symbolisent la traversée sont transmis aux équipes arrivantes. Les gourdes sont remplies dans la Méditerranée pour être déversées dans l'Atlantique (ou inversement). Les bâtons symbolisent le relais entre les équipes. Un message est remis par le Maire de la ville de départ pour être lu par son homologue de la ville d'arrivée. Les équipes qui ont achevé leur

semaine préparent le repas aux équipes qui prennent le relais. Les arrivants, quant à eux, offrent un présent à leurs prédécesseurs."

(Source site internet www.pyrhando.fr)

Les 18, 19 et 20 septembre 2015, un premier week-end a eu lieu à Luzech dans le Lot pour une première rencontre entre les participants et pour commencer l'organisation de l'année prochaine : Quel parcours ? Quelle semaine ? etc.

Concernant l'ESAT Clermont-Capelas de Fontenilles, nous marcherons du samedi 23 juillet au samedi 30 juillet 2016 pour le parcours allant de Luz-Saint-Sauveur à Arreau, en passant par le Cirque de Gavarnie !

Le week-end du départ aura lieu du 10 au 12 juin 2016 dans le pays basque. La fête d'arrivée aura lieu le week-end du 2 au 4 septembre. 6 travailleurs de l'ESAT et 4 accompagnateurs vont participer à cette aventure !

Afin de nous aider à financer cet ambitieux projet, nous profitons de "Signes de vie" pour faire appel à votre générosité en faisant un don à l'ESAT Clermont-Capelas! Cet argent nous permettra de financer l'hébergement et une partie de l'équipement des travailleurs. Pour cela vous pouvez envoyer vos contributions à l'ESAT Clermont-Capelas "La Bourdette" 31470 FONTENILLES, par chèque à l'ordre de "ESAT Clermont-Capelas" en spécifiant votre souhait de contribution à Pyrhando. Merci d'avance ! ■

L'équipe du Service soutien de Clermont-Capelas



Lequipe du soutien de Fontenilles © Adapei 31



PAROLES DE RÉSIDENTS

Signes de vie a toujours plaisir à laisser la plume aux personnes que l'Agapei accompagne. Par exception, nous vous livrons aujourd'hui deux phrases d'un parent saisies lors des obsèques d'une résidente qui a passé 25 ans à la MAS de Saint-Orens de Gameville.

"La Mas des Champs Pinsons c'est l'antichambre du paradis"

"Une visite de M-T à la Mas c'était un rayon de soleil"

VIE DES ÉTABLISSEMENTS

VAE RÉUSSIE

L'ouvrier du paysage" en pleine action © Adapei 32



Bouzakri SADGUI a fait reconnaître ses compétences professionnelles comme ouvrier Espaces verts par la Validation des Acquis de l'Expérience. Après plusieurs mois de démarches avec l'aide de l'éducatrice de soutien de l'Esat, il a présenté son dossier devant le jury et obtenu le titre professionnel de "Ouvrier du Paysage". C'est la 4^e VAE à l'ESAT et la 1^{ère} en espaces verts.

TRAVAUX A LA BLANCHISSERIE

Des travaux ont été effectués pour la mise aux normes RABC, normes d'hygiène imposant une organisation du travail différente, "Nous ne devons pas mélanger le linge des particuliers et des professionnels et nous devons changer nos blouses tous les jours, enlever nos bijoux et nos montres avant de travailler".

SPORT ADAPTÉ

Le 9 janvier 2016, l'association sportive de l'ESAT la Caillaouère organisait à l'hippodrome d'Auch le premier cross régional de la FFSA de l'année. Treize associations régionales étaient présentes et 95 coureurs ont pris le départ.

NOUVEAU DÉFI POUR LES PEINTRES

Depuis Septembre, l'équipe peinture de l'Esat a débuté un chantier important : 1000 m² au sol soit 3800 m² de murs à traiter sur un bâtiment neuf destiné à accueillir les résidents de la Maison d'Accueil Spécialisé de Ladevèze. Après le traitement des murs intérieurs, la peinture des façades extérieures a été réalisée. Une autre équipe est intervenue pour assurer le nettoyage en fin de chantier. Une seconde phase de travaux est prévue pour l'été 2016 ■



Un chantier de pro © Adapei 32

IME LES HIRONDELLES

JOURNÉE D'INFORMATION DU 05 NOVEMBRE 2015

Des parents d'enfants pris en charge par l'IME des Hirondelles ont demandé s'il était possible de bénéficier d'une formation leur permettant de prolonger à leur domicile les techniques de prise en charge et de communication utilisées par les professionnels. Une journée d'information sur quelques problématiques de l'accompagnement des personnes handicapées mentales a été organisée. Elle a été entièrement financée par l'Adapei du Gers et s'est déroulée à Auch, au siège de l'Association, dans notre salle de réunion. L'invitation a été adressée aux parents de tous les établissements du Gers, enfants et adultes.

Cette journée s'est déroulée de 9h30 à 17 h. À midi, les parents présents, au nombre d'une trentaine, ont partagé avec les intervenantes un repas confectionné et servi par la cuisine de l'ESAT de la Caillaouère.

La matinée a été animée par Mme Maryse PASCAU, psychologue à l'association AFCCC-Gers (Association Française des Centres de Consultation Conjugale).

Ont été abordés les thèmes de la sexualité des personnes en situation de handicap mental puis de la fratrie. L'exposé a été fait de façon très pédagogique, dynamique et vivante, avec quelques exemples concrets.

L'après-midi, Mme Nathalie MOSSET, psychologue au Centre d'Espagnet et référente pour l'autisme à l'Agapei, est intervenue sur les troubles du comportement. L'auditoire a pu en retirer une meilleure compréhension de ces troubles, de leurs facteurs déclenchants et de leur prévention.

La dernière heure a été consacrée à un échange informel sur les trois thèmes entre la salle et les intervenantes.

Cette journée a été une réussite et a, semble-t-il, satisfait pleinement les participants.

Nous essayerons de renouveler ce type de journée, sur d'autres thèmes intéressant nos adhérents ■

JUDO ADAPTÉ PÔLE DÉPARTEMENTAL DU GERS

Les judokas Paméla et Laurent à Montauban © Adapei 32



rance, embauché dans une entreprise fleurantine. À Dax, les bons résultats ont permis la qualification de cinq autres judokas du pôle, dont Philippe LASSERRE en D2 (ESAT Fleurance) et Mathieu MELLIET (IME Auch) en D3. Les trois autres qualifiés viennent d'autres établissements de notre département. C'est le cumul des points obtenus sur les deux compétitions qui a été pris en compte pour la qualification.

Nous souhaitons donc à nos champions, accompagnés et coachés par leur fidèle professeur Hervé LAMOULIE, de faire encore le plein de médailles au national de Poitiers au mois de Juin ■

Les judokas de la région Midi-Pyrénées ont dû, cette année, faire leurs preuves sur deux compétitions interrégionales afin d'obtenir leur qualification pour le championnat de France de judo adapté. Il doit se dérouler à Poitiers du 10 au 12 juin 2016. La première rencontre a eu lieu à Montauban le 28 novembre 2015, la seconde à Dax le 16 janvier 2016.

Sur les 8 judokas gersois présents à Montauban, quatre assurent déjà leur qualification par une première place : en D3, Pamela Modolo et Laurent Prudhomme de l'ESAT de Fleurance, Jeremy Gaye de l'IME d'Auch et en D2 Manuel Apecechea, ancien de l'ESAT Fleu-



Réculte de médailles à Dax © Adapei 32

ACTION FAMILIALE

ADAPEI DU GERS : DES PARENTS À L'ÉCOUTE DES PARENTS

Des parents bénévoles vous renseignent par téléphone au 06 27 57 49 99 et peuvent vous rencontrer sur rendez-vous.

FESTIVITÉS HIVERNALES DE L'ADAPEI



Que d'émotions © Adapei 32

Comme chaque année, c'est dans une ambiance chaleureuse et musicale que familles, enfants et amis de l'Adapei se sont retrouvés dimanche 10 Janvier pour partager la galette des rois. La partie musicale est assurée depuis des années par Jamy et ses musiciens. Grâce à leur musique dynamique, ils nous ont enchantés et fait danser. Leur répertoire est joyeux et récréatif. Nous avons aussi fêté un grand événement, l'anniversaire de Déborah, 30 ans. Tout le monde a chanté en cœur : Joyeux Anniversaire Déborah ! Son émotion et sa joie faisaient plaisir à voir.

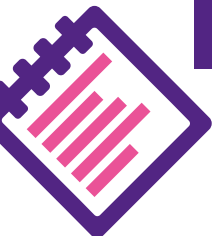
Enfin le moment tant attendu est arrivé, l'élection du roi et de la reine. Cette année nous avons innové pour

satisfaire tous les participants : la reine Christina et le roi Serge ont distribué à chacun un ballotin de chocolats.

Après ces festivités, place aux agapes : galettes, pâtisseries et boissons sont présentées sur des tables copieusement garnies, décorées avec goût.

Le samedi 20 février, c'est le mardi gras qui a été fêté. L'après-midi a été animé par le groupe les "Éclairs 3000" de l'ESAT La Caillaouère d'Auch, toujours fidèles à l'invitation. Les participants, déguisés comme il se doit en telle occasion, ont beaucoup dansé, avant de profiter du traditionnel goûter offert par l'Adapei.

Merci à tous pour votre présence et pour ces moments sympathiques et émouvants ■



INFOS

ET LE GAGNANT EST...



Le troisième prix © Adapei 31

INAUGURATION

ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL PIERRE RIBET

MM. Mathio, Terrail-Noves et Gabrieli, Mme Fourroux, © P. Pariselle



La Résidence Pierre Ribet a été inaugurée, le 5 octobre 2015, en présence de Monsieur MATHIO, Président de l'Agapei, Monsieur TERRAIL-NOVES, Maire de la ville de Balma, Monsieur GABRIELI, Conseiller départemental chargé de l'action sociale, handicap, de la Haute-Garonne et de Madame FOURROUX, Déléguée territoriale adjointe de la Haute-Garonne à l'ARS.

Foyer expérimental pour personnes en situation de handicap âgées (de 60 ans et plus et à partir de 55 ans par dérogation de la CDAPH), cette nouvelle structure propose 60 places en hébergement permanent, 6 places d'accueil de jour et 4 places en hébergement temporaire à destination d'agents de production des ESAT à la retraite et de personnes vivant au domicile des parents, ou seules, en attente de solution.

Implantée sur la commune de Balma (31130), la Résidence Pierre Ribet compose, avec le Foyer d'Accueil Médicalisé le Lauragais de Mons (31280), l'Unité de Gestion MONS-BALMA, sous la direction de Madame BERNARD-MAURENS ■

MAS DES CHAMPS PINSONS

ÉCHANGES SUR LE THÈME DE LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE À LA MAS DES CHAMPS PINSONS

Les représentants des parents et des tuteurs au CVS de la MAS des Champs Pinsons avaient demandé une intervention sur ce thème. Ce fut chose faite le 11 décembre dernier à l'occasion de la journée des familles. Plus de 30 personnes ont participé à cet échange conduit par Antoine ARAGON intervenant spécialiste de ces questions à l'Agapei. Après une introduction du sujet par l'animateur, de nombreuses questions soulevées par la salle ont été abordées dans un climat d'écoute attentive. Lors du pot de l'amitié qui clôturait la journée de familles, les participants ont pu manifester leur satisfaction et ont sollicité la reconduction de cette formule ■

L'équipe Signe de Vie

Directeurs de la Publication

Alain MATHIO
Michel STAROZINSKI

Groupe de Rédaction

Alain BOTELLA
Françoise DARMAILLACQ
Nicole DEIBER
Nicole DUCOUSSO
Martine PICARD -
MESSELIER
Joëlle PRUDHOMME
Serge VIALONGA

n° ISSN 1761-7995

Conception graphique

Pascal PARISELLE

Impression

SGI Toulouse

Photos

© Adapei 31 / Adapei 32

Siège social Adapei 31

6 rue Alaric II
31000 TOULOUSE
Tél. 05 31 98 88 99
www.adapei 31.com

Siège social Adapei 32

Château du Garros
Rue Jeanne d'Albret
32000 AUCH
Tél. 05 62 63 74 81

avec le soutien de



L'atelier de soutien de Clermont-Capelas a participé au concours "dis-moi dix mots" dans le cadre de la semaine de la francophonie organisé par la DRAC, et a obtenu le 3^e prix de la catégorie "arts plastiques" pour l'oeuvre "Lux-Minus" qui illustre le mot Lumerotte (petite lumière). Cette oeuvre est exposée à la fête de la francophonie.

Le Concours régional de pâtisserie organisé par la Sodexo aura lieu à Toulouse le mardi 19 avril. Rémy LEMOINE, travailleur de la cuisine centrale, représente l'ESAT Clermont-Capelas. Il s'entraîne une demi-journée par semaine avec une animatrice de formation du soutien, Zoubida AZIZOU. **Bonne chance à Rémy** ■

AGENDA



ADAPEI 32

- > **Dimanche 13 mars** : Loto à la salle polyvalente Louis Médaillon à Auch
- > **Samedis 16 avril, 28 mai, 15 octobre** : Après-midis festifs à Auch, salle polyvalente
- > **Vendredi 24 juin** : Assemblée Générale

ADAPEI 31

- > **13 au 16 mai** : Voyage annuel de l'Adapei 31 à Arcachon ;
- > **Samedi 4 juin** : à Mons, l'Adapei 31 fête la musique avec les usagers et les familles ;
- > **Samedi 25 juin** : Assemblée Générale ;
- > **Samedi 1^{er} octobre** : Journée des associations solidaires, place du Capitole à Toulouse ;
- > **Dimanche 13 novembre** : Loto annuel de l'association à Balma.

AGAPEI

- > **Jeu 16 juin** : Assemblée Générale

UNAPEI MIDI-PYRÉNÉES

- > **Jeu 12 mai** : Journée régionale de la Santé à l'Espace des Diversités et de la Laïcité à Toulouse (rue d'Aubuisson).

UNAPEI

- > **19, 20 et 21 mai** : Congrès annuel à Colmar.

DE NOUVELLES DISPOSITIONS EN 2016

Les fins d'année semblent être propices à la promulgation des lois au journal officiel. C'est ainsi que pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016, le 22 décembre 2015, était publié le décret relatif à la prime d'activité et le 29 décembre, la loi du 28 décembre sur l'adaptation de la société au vieillissement (loi qui a déjà connu quelques variantes, nous en sommes au moment où nous écrivons à une version consolidée du 19 février 2016 !!!).

LA NOUVELLE PRIME D'ACTIVITÉ

Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 pour un premier paiement en février 2016. Elle remplace le RSA "activité" et la Prime pour l'emploi. Cette prime est accessible à tous les salariés aux revenus modestes. Grâce aux actions menées par l'UNAPEI, peuvent en bénéficier toutes les personnes handicapées travaillant en milieu ordinaire ou protégé (c'est à dire les travailleurs d'ESAT bien qu'ils n'aient pas le statut de salariés et ceux des entreprises adaptées - EA). Contrairement au RSA activité, les jeunes de moins de 25 ans sont éligibles à cette nouvelle prime car elle est un complément de revenus versé chaque mois aux personnes de plus de 18 ans qui travaillent et gagnent moins de 1.3 fois le SMIC (1 475 € net mensuels, sur la base d'un célibataire sans autres revenus).

L'UNAPEI a également contribué avec la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) à la mise au point d'un simulateur adapté à la situation des personnes handicapées permettant de calculer le montant de leur prime. Alors pour ceux qui n'ont pas encore entrepris les démarches, consultez vite sur internet :

<http://www.caf.fr/visite-guidee/la-prime-d-activite/prime-d-activite-et-beneficiaire-aah>

LOI DU 28 DÉCEMBRE 2015 ET RÉCUPÉRATION DE CERTAINES AIDES SOCIALES

Plusieurs adhérents ont interpellé l'association après avoir lu que la loi du 28 décembre 2015 prévoyait de nouvelles dispositions en matière de récupération des aides sociales.

Rappelons au préalable que, pour les adultes, l'aide sociale concerne les personnes âgées, les personnes handicapées adultes et les personnes nécessitant une aide à la réinsertion. Certaines des prestations de l'aide sociale peuvent avoir le caractère d'avances récupérables.

La loi du 28 décembre 2015 porte essentiellement sur le développement des dispositifs permettant de faire face au vieillissement de la population et au développement des situations de dépendance qui l'accompagnent. Cette loi fait donc aussi référence à la situation de dépendance des personnes en situation de handicap.

Elle réforme l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile. Le but est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes en permettant le financement de services d'accompagnement ainsi que la reconnaissance et le soutien des aidants familiaux. Mais qui dit nouvelle prestation, dit recherche de financement d'où peut-être les envies du législateur d'élargir les possibilités de récupération des sommes avancées sur le patrimoine des bénéficiaires (!).

Ce qui a donc fait craindre le pire au mouvement parental, c'est la modification par la loi, de l'article L132-8 du code social et de la famille ! Cet article précise que les sommes versées au titre de certaines formes d'aide sociale peuvent faire l'objet de recours en récupération et notamment, ce qui est nouveau, à l'encontre des personnes désignées bénéficiaires pour la perception du capital décès des contrats d'assurance vie souscrits au nom de la personne bénéficiaire de l'aide. Le texte dit :

Des recours sont exercés, selon le cas, par l'État ou le Département :

1. Contre le bénéficiaire revenu à meilleure fortune ou contre la succession du bénéficiaire ;
2. Contre le donataire, lorsque la donation est intervenue postérieurement à la demande d'aide sociale ou dans les dix ans qui ont précédé cette demande ;
3. Contre le légataire ;
4. À titre subsidiaire, contre le bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie souscrit par le bénéficiaire de l'aide sociale, à concurrence de la fraction des primes versées après l'âge de soixante-dix ans. Quand la récupération concerne plusieurs bénéficiaires, celle-ci s'effectue au prorata des sommes versées à chacun de ceux-ci.

Grâce à la forte mobilisation de l'UNAPEI et à la vigilance de ses services, le Sénat a modifié le projet de loi pour prendre en compte la spécificité de la situation des personnes en situation de handicap accompagnées par des structures telles que définit par l'article L344-1 du code de l'action sociale et des familles (*établissements et services qui accueillent ou accompagnent les personnes handicapées adultes qui n'ont pu acquérir un minimum d'autonomie leur assurent un soutien médico-social et éducatif permettant le développement de leurs potentialités et des acquisitions nouvelles, ainsi qu'un milieu de vie favorisant leur épanouissement personnel et social*).

En effet, l'Article L344-5 du code, modifié par la loi, précise maintenant : (Les frais d'hébergement et d'entretien des personnes handicapées accueillies, quel que soit leur âge, dans les établissements mentionnés au b du 5° et au 7° du I de l'article L. 312-1, **à l'exception de celles accueillies dans les établissements relevant de l'article L344-1, sont à la charge : A titre principal, de l'intéressé.... Et, pour le surplus éventuel, de l'aide sociale....**

Ainsi donc dans la mesure où la personne handicapée est accueillie dans un établissement relevant de ce fameux article L344-1, aucune participation aux frais d'hébergement et d'entretien ne lui sera demandée, que ce soit de son vivant ou après son décès à ses ascendants et descendants (c'est l'aide sociale qui paie). Ce principe de non-récupération s'applique quel que soit son âge.

AIDES RÉCUPÉRABLES ET AIDES NON RÉCUPÉRABLES

Nous rappelons, ici, les principaux points à retenir. Nous n'évoquons pas notamment la situation des personnes âgées (et pour nous handicapées) qui auraient des conjoints et des descendants. Aussi pour bénéficier d'une information complète, nous vous conseillons de consulter :

<http://social-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/droits-et-aides/article/recuperation-des-prestations-sociales>).

Les aides non récupérables comprennent :

- La prestation de compensation pour les personnes handicapées
- Le revenu de solidarité active (RSA)
- L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- La couverture maladie universelle (CMU)
- L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACPT) qui a été remplacée depuis 2006 par la PCH mais dont bénéficient encore certaines familles

Ces aides ne peuvent faire l'objet d'aucun recours en récupération ni à l'encontre de la succession du bénéficiaire décédé, ni à l'encontre du légataire ou du donataire.

Les sommes versées au titre de ces prestations ne peuvent pas non plus être réclamées au bénéficiaire lorsque celui-ci est revenu à meilleure fortune.

Les aides récupérables :

Les allocations versées aux personnes âgées comprennent l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI). Dans le numéro 38 de Signes de Vie, relatives aux ressources après 60 ans, il avait été précisé que ces aides remplaçaient l'AAH pour les personnes en situation de handicap qui la percevait.

- Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) – Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) ;
- Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) – Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) ;
- Aide sociale à l'hébergement des personnes âgées (ASH) ;
- Aide sociale à domicile (aide ménagère, portage de repas).

La loi rappelle que ces allocations peuvent être récupérées sur la succession du bénéficiaire sous certaines conditions évoquées ci-dessous :

- Le recouvrement des aides sociales est effectué par les organismes ou services qui les versent.
- Les aides peuvent être récupérées sur la succession de l'allocataire quand l'actif net successoral dépasse la somme de 39 000 € ; le recouvrement ne doit pas provoquer une baisse de l'actif net en dessous de ces 39 000 €.

Par contre, les organismes (État ou Département) peuvent ajouter à cet actif net, les libéralités consenties par l'allocataire quelle qu'en soit la forme ainsi que les primes versées par celui-ci au titre d'un contrat d'assurance vie à condition que ces libéralités aient été accordées et ces contrats conclus postérieurement à la demande d'allocation ■

Françoise DARMAILLACQ